

Décision relative à l'organisation de la protection contre les risques d'incendie et panique

Annule et remplace la décision datée du 6 octobre 2015

- Vu les articles R 123-1 à R 123-55 du code de la construction et de l'habitation.
- Vu les règlements de sécurité contre l'incendie des 23 mars 1965 et du 25 juin 1980 et des textes subséquents.
- Vu l'arrêté interministériel du 6 août 1996 relatif à la protection contre les risques d'incendie et panique dans les établissements publics de santé et les institutions sociales et médico-sociales publiques.

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur **Dominique DELAUME**, directeur, est chargé de la protection contre les risques d'incendie et panique au Centre Hospitalier de La Châtre. Il assure l'encadrement direct des agents participants aux tâches liées à la sécurité incendie désignés ci-après.

Article 2 : En cas d'empêchement ou d'absence, Madame **Cécile LARUELLE** est désignée suppléante.

Article 3 : Durant les périodes d'astreintes administratives, délégations pour prendre toutes mesures utiles à la protection contre les risques d'incendie et panique est donnée à :

- ☞ Monsieur **Jérôme BESSEMOULIN**, Attaché d'Administration Hospitalière
- ☞ Madame **Cécile BERNARD**, Attachée d'administration Hospitalière
- ☞ Madame **Séverine BRISSE**, Cadre supérieur de santé
- ☞ Madame **Cécile LARUELLE**, Adjointe des cadres
- ☞ Madame **Isabelle PIGOIS**, Directrice des soins (F.F)
- ☞ Monsieur **Benoît RICHARD**, Adjoint Administratif Hospitalier
- ☞ Madame **Séverine SOUBRAS**, Ingénieur hospitalier

Article 4 : Monsieur **Patrick AUROUET**, technicien des services techniques est désigné « agent de sécurité incendie » de l'établissement.

Article 5 : Madame **Cécile LARUELLE**, chargée des services économiques et logistiques, est chargée de s'assurer de la conformité aux normes en vigueur de tous les équipements et matériels utilisés dans l'établissement.

En sa qualité de chargée des travaux, elle soumet au directeur toutes les décisions relatives à la protection contre l'incendie durant la réalisation des travaux.

Article 6 : Il est désigné un référent de la sécurité par bâtiment.

Ce référent a pour mission :

- De signaler tout dysfonctionnement des installations destinées à prévenir ou limiter le risque incendie.
- De s'assurer du bon niveau d'information et de formation de chaque agent.

Article 7 : Sont désignés référents par bâtiment les personnes suivantes :

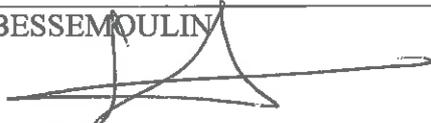
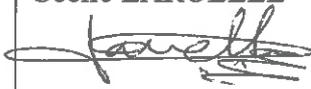
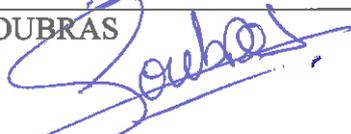
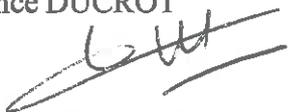
- Bâtiment « Médecine-SSR- Administration »
 - Madame **Isabelle PIGOIS**, Directrice des soins, pour la partie du bâtiment occupé par les services de soins
 - Madame **Cécile LARUELLE**, Adjointe des cadres, pour la partie occupée par l'administration, les halls, les salles de réunions, les circulations hors services de soins.
- Bâtiment « G.RAVEAU »
 - Madame **Viviane PEYROT**, Faisant fonction Cadre de santé
- Bâtiment « JL BONCOEUR »
 - Madame **Laurence DUCROT**, Faisant fonction Cadre de santé
- Bâtiment « PETITE FADETTE »
 - Madame **Nathalie BOISSIERE**, Cadre de santé
- Bâtiment « PSYCHIATRIE »
 - Madame **Christelle CLEMENT**, Faisant fonction de cadre de santé, pour Séglas et Esquirol
 - Madame **Séverine BRISSE**, Cadre de santé pour R.Leroux
 - Madame **Sylvie BARDIOT-MONNET**, Infirmière en soins généraux, pour les locaux du SSIAD et l'Accueil de jour Alzheimer.
- Bâtiment « HOPITAL DE JOUR »
 - Madame **Christelle CLEMENT**, Faisant fonction de cadre de santé
- Bâtiment « EHPAD CLUIS »
 - Madame **Viviane PEYROT**, Faisant fonction Cadre de santé
- Bâtiment « EHPAD AIGURANDE »
 - Madame **Nathalie BOISSIERE**, Cadre de santé
- Bâtiment « CUISINE »
 - Monsieur **Philippe DENIS**, Responsable cuisines
- Bâtiment « SERVICES TECHNIQUES »
 - Monsieur **Thomas BERGERET**, Responsable des services techniques

Article 8 : La présente décision est applicable à compter de ce jour.

Article 9 : La présente décision est modifiée à chaque changement d'affectation des agents désignés.

Article 10 : La présente décision annule et remplace toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Pour notification :

Cécile BERNARD 	Jérôme BESSEMOULIN 
Séverine BRISSE 	Cécile LARUELLE 
Isabelle PIGOIS 	Benoît RICHARD 
Séverine SOUBRAS 	Sylvie BARDIOT-MONNET 
Nathalie BOISSIERE 	Viviane PEYROT 
Patrick AUROUET 	Laurence DUCROT 
	Christelle CLEMENT 
Thomas BERGERET 	Philippe DENIS 

Fait à La Châtre, le 15 FEV. 2016

Le Directeur,

Dominique DELAUME.